



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : le 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD, Josiane LEVISKY, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORSE, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Francine BOURRA.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Marie-Claire ADOUX, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKY

OBJET : Soutien de la démarche « un contrat = un logement saisonnier » portée par la Mission Locale Périgord Noir pour le Périgord Noir

Considérant l'importance économique des activités à forte saisonnalité en Périgord Noir et sachant qu'elles sont en compétition avec celles d'autres territoires littoraux et d'autres bassins ruraux pour faire venir ou maintenir des compétences indispensables à la production de biens et de services touristiques, industriels, agroalimentaires et agricoles.

Considérant également le besoin en alternants et jeunes actifs sur le territoire de la CCTHPN.

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_120-DE
Reçu le 12/12/2024

Considérant que cette attractivité passe notamment par le logement, secteur en forte tension localement et nationalement.

Considérant la proposition faite par le groupe de travail logement lors du Service Public de l'Emploi de Proximité du Périgord Noir du 10 avril 2024 vis-à-vis de l'engagement d'un travail de fond sur la problématique du logement de courte et moyenne durée, qui constitue un frein majeur d'accès à l'emploi sur le territoire du Périgord Noir.

Considérant la décision de confier le portage de cette action à la Mission Locale Périgord Noir pour le Périgord Noir comme ensemble.

Considérant que l'objectif du projet est de créer et de développer une mobilisation concertée des différents acteurs du Périgord Noir afin de développer des solutions innovantes en matière de logement pour les travailleurs saisonniers pour des publics éloignés géographiquement des zones d'emploi de saison ou autres en Périgord Noir.

Considérant que le projet est pluriannuel, avec :

- Dans un premier temps : Initiation d'une dynamique de territoire sur la problématique afin de permettre l'accès à l'emploi à des publics qui, à ce jour, en sont écartés pour des questions de logement.
- Dans un second temps : Développement de la mobilisation de tous les acteurs du territoire pouvant œuvrer sur la problématique du logement.

Considérant qu'à terme, cette mobilisation des acteurs va permettre de mettre en relation des personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier ou autres avec un hébergeur. Il s'agit donc d'une mission d'intermédiation locative qui sera gérée par la Mission Locale Périgord Noir pour le Périgord Noir.

Considérant que pour être mise en place, l'action « un contrat = un logement saisonnier » a besoin d'un engagement des parties prenantes dont les six EPCI formant le Périgord Noir, sachant que le volet financement fait l'objet d'une demande au programme européen FEADER avec une contrepartie Etat via la Mission locale Périgord Noir.

Considérant l'exemple du bassin de Royan qui avec sa Mission Locale réussit chaque saison estivale à loger près de 200 saisonniers grâce à des mises en relation et suivi qualitatif entre logeurs et saisonniers.

Considérant qu'aucune contrepartie financière sera demandée aux EPCI.

Considérant que des réseaux d'employeurs locaux et acteurs économiques s'engagent par des lettres d'appui.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_120-DE
Reçu le 12/12/2024

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Daniel BARIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le soutien de la démarche « un contrat = un logement saisonnier » porté par la Mission Locale Périgord Noir pour le Périgord Noir,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre dudit soutien de la démarche « un contrat = un logement saisonnier ».

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/12/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_120-DE
Reçu le 12/12/2024

